



Conditions générales au Check FWS pour les entreprises

1. Domaine d'application

- 1.1 Les présentes Conditions générales s'appliquent à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs du Check FWS pour les entreprises. Elles règlent le rapport contractuel entre l'utilisateur/trice et Visana Services SA.
- 1.2 Toute convention contraire conclue par écrit avec les utilisatrices ou utilisateurs demeure réservée.

2. Droits de propriété industrielle et protection des données

- 2.1 Visana Services SA et Promotion Santé Suisse conservent tous les droits de propriété industrielle utilisés dans le cadre du Check FWS pour les entreprises, tels que les schémas, textes, tableaux, images, graphiques, concepts, cas d'étude, etc. Il est interdit aux utilisatrices et utilisateurs de faire usage de copies à des fins commerciales ou de les transmettre à des tiers.
- 2.2 En s'inscrivant, l'utilisateur ou l'utilisatrice donne son accord pour que Promotion Santé Suisse puisse utiliser les données sous forme anonyme aux fins suivantes: monitoring (y compris la publication de résultats), développement de l'outil, recherche/sciences.
- 2.3. L'utilisateur ou l'utilisatrice décide de manière autonome s'il/elle souhaite que Visana prenne contact avec lui/elle. Ses coordonnées ne sont transmises qu'avec son autorisation expresse.
- 2.4 Si l'utilisateur ou l'utilisatrice souhaite une prise de contact, il/elle décide de manière autonome s'il/elle désire que Visana lui transmette le résultat du Check FWS.

3. Responsabilité

- 3.1 Promotion Santé Suisse garantit une qualité optimale de l'outil mis à disposition.
- 3.2 La responsabilité de la mise en œuvre des mesures – même si elles se basent sur des recommandations du Check FWS pour les entreprises – incombe à l'utilisateur ou à l'utilisatrice. Visana Services SA et Promotion Santé Suisse déclinent toute responsabilité.

4. Dispositions finales / Droit applicable et for juridique

- 4.1 Toute modification ou adjonction apportée au contrat ne sera valable que si elle est formulée par écrit et signée par les deux (ou toutes) les parties contractuelles.
- 4.2 Sont applicables la convention elle-même, les présentes Conditions générales et, à titre subsidiaire, les dispositions du droit suisse. Le for juridique est Berne.